



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 13 septembre 2023 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 6 septembre 2023.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN et M. GUIBERT.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. BOICHE et M. DEDIANNE Mickaël avaient donné respectivement procuration à M. GATEAU, Mme CIUDAD-KADI, M. BOURDOUNE et M. DEDIANNE Alain.

Était excusé : M. PARDANAUD.

Absents non excusés : M. CHOLET, Mme LEPINASSE et M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme Sophie MEFTAH

N° 2023-107 : PLACE DES PROMENADES – ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la procédure de consultation des entreprises dans le cadre du marché public de travaux relatif au réaménagement de la place des Promenades. La maîtrise d'œuvre – entreprise ECMO – a conclu à l'adéquation de la proposition de l'entreprise EIFFAGE avec les préconisations techniques du marché (Cahier des Clauses Techniques Particulières).

La commission d'appel d'offres, régulièrement réunie le 23 août 2023, a rendu un avis favorable à l'attribution du marché à l'entreprise EIFFAGE, pour un montant de :

- Tranche ferme : 519 846,73 euros hors taxes
- Tranche optionnelle 1 : 109 459,18 euros hors taxes
- Tranche optionnelle 2 : 31 450,23 euros hors taxes

Le montant de l'offre est cohérent avec l'estimation financière réalisée par la maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal de Clamecy, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer le marché public de travaux relatif au réaménagement de la Place des promenades à l'entreprise EIFFAGE, conformément au rapport d'analyse des offres ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec la mise en œuvre de ce marché public.

Suivent les signatures.
